



2023

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

Brest, mardi 12 décembre 2023

Courrier : à l'attention de M. Clément, DRH du MTECT

Objet : point de situation

M. Le directeur en cette fin d'année je me permets de revenir vers vous concernant nos sujets en cours et planning à venir.

Pénibilité :

Tout d'abord pouvez-vous nous faire un point de situation concernant la prise en compte de la pénibilité au profit des corps des officiers de port et officiers de port adjoints ? En effet après avoir longuement échangé avec vos différents services, un dossier portant ce sujet a été monté et transmis en direction des services ad hoc. Vous indiquiez vous-même que ce processus pouvait être long. Toutefois c'est un sujet très sensible et fédérateur qui ne peut rester sans suivi.

Statuts :

Lors de la réunion du 16 octobre dernier, un certain nombre de points avaient été soulevés par le SNOP FO. L'administration avait choisi, avant cet échange, d'envoyer en direction du guichet unique une version ne prenant pas en compte nos remarques, celles-ci étant reportées à l'agenda social du 1er semestre 2024. Pouvez-vous nous indiquer où en est ce dossier et, afin de pouvoir continuer à avancer, peut-on fixer une date d'échange au plus tôt ?

Entre autres sujets et comme évoqué lors de cette réunion, la revalorisation indiciaire des C1 et C2 doit toujours être discuté La durée d'exercice en position de CPC étant de 10 ans, pour être atteignable, le sommet de la grille des C1 se doit donc d'être mis en adéquation avec ce temps d'accès contraint. Cela reviendrait à minima à faire correspondre l'indice sommital des C1 avec le 4ème échelon de la grille des CPC. La grille des C2 devrait, de ce fait, suivre cette même logique.

Recrutement :

La modification de nos statuts avait pour premier but d'accroître notre base de recrutement et d'améliorer l'attractivité du corps. Malheureusement nous avons appris lors de notre dernière réunion du 16 novembre dernier que, faute de validation des statuts, l'ouverture élargie au concours 2024 ne pourra se faire. Le SNOP FO ne peut que regretter ce nouveau retard qui pénalise l'ensemble de la profession.

Lors de cette même réunion, un compromis avait été trouvé en acceptant les différents modes de recrutement, à l'exception toutefois de l'ouverture au niveau BAT marine nationale.

SNO

P FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
46 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS

Site www.officierdeport.com

Mail snopforceouvriere@gmail.com

Facebook <https://www.facebook.com/groups/officiersdeport>

Secrétaire général : **Stéphane Lucas**, Commandant adjoint du port de Brest - tél 06 03 32 70 92

SGA : **Olivier Chemineau** Lieutenant de port GPMM - 06 85 79 60 82 / **Loïc Sinquin**, Commandant de port du GPMB - tél 06 64 49 92 44



2023

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière

www.officierdeport.com

Il est important de noter que la Marine n'autorise pas un marin de cette qualification avec 10 ans ou plus d'exercice, à passer au niveau de brevet supérieur. Cela pour une raison simple : le marin n'est pas autonome.

Pour le SNOP FO, cette autonomie est bien sûr un prérequis essentiel pour remplir nos missions. Comme pour les sujets précédents, pouvons-nous avoir un retour rapide sur ces projets de recrutement?

En aparté, comme l'élargissement du vivier de recrutement ne pourra se faire pour l'année 2024, est-il possible de rappeler aux services RM2 les points suivants :

- Lors d'une mutation c'est bien l'avis du service d'accueil qui est prioritaire
- La durée de mutation minimale de 3 ans n'est pas explicite pour nos corps et dans tous les cas elle peut être réduite. Si les services de départ et d'arrivée sont d'accord et si de surcroît il existe des volontaires en interne et en externe pour remplacer les candidats en mutation, le SNOP FO ne comprend pas une telle rigidité qui peut représenter un frein à l'attractivité alors que nous manquons cruellement d'effectifs.

Arrêtés :

Le SNOP FO ne comprend pas l'absence de diffusion de la nouvelle liste de responsables de capitainerie au titre de l'année 2023. Lors de notre dernière réunion il y avait pourtant consensus sur le sujet. Il en est de même, pour les arrêtés « uniformes ». Pouvez-vous nous indiquer quels sont les points bloquants sur ces sujets?

CAP :

Vu nos effectifs, la réunification de plusieurs corps dans une même CAP semble totalement désavantageuse pour les corps à faible effectif tant coté OPA que OP. Pouvez-vous nous indiquer comment se répartit cette représentativité?

Le SNOP FO reste en attente d'avancées sur ces différents sujets afin de pouvoir les présenter et les valider au guichet dès 2024 conformément à l'inscription à l'agenda social 2023/2025.

Merci de bien vouloir fixer au plus tôt un calendrier pour l'année prochaine.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le directeur, mes respectueuses salutations.

Stéphane LUCAS
SG SNOP FO

SNO

P FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
46 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS

Site www.officierdeport.com

Mail snopforceouvriere@gmail.com

Facebook <https://www.facebook.com/groups/officiersdeport>

Secrétaire général : **Stéphane Lucas**, Commandant adjoint du port de Brest - tél 06 03 32 70 92

SGA : **Olivier Chemineau** Lieutenant de port GPMM - 06 85 79 60 82 / **Loïc Sinquin**, Commandant de port du GPMB - tél 06 64 49 92 44